



1208186801

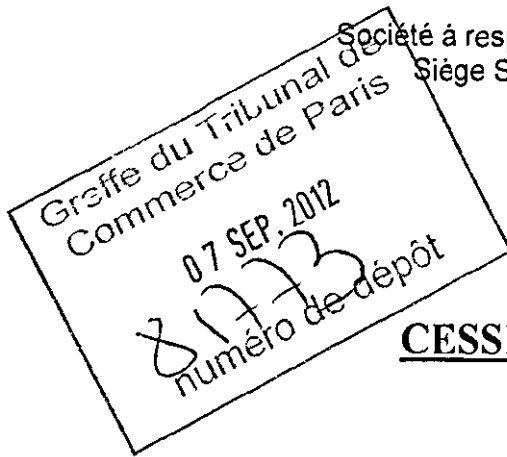
DATE DEPOT :	2012-09-07
NUMERO DE DEPOT :	2012R081773
N° GESTION :	2010B24393
N° SIREN :	528746340
DENOMINATION :	A.M.C.
ADRESSE :	30 rue Baudelaire 75012 Paris
DATE D'ACTE :	2012/07/27
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	CESSION DE PARTS

SARL A.M.C.

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros

Siège Social : 30 rue Baudelaire 75012 PARIS

RCS PARIS B 528 746 340



10324393

CESSION DE PARTS SOCIALES

AD 27-07-12 BH
PF - NJ
06 -

ENTRE LES SOUSSIGNES,

Madame Aurélie MORDOWICZ née le 30 Août 1980 à PARIS 18^{ème} de nationalité française, demeurant 35 Rue de Lyon 75012 PARIS

ci-après dénommé "LE CEDANT"

DE PREMIERE PART

ET :

Monsieur Stéphane MORDOWICZ né le 24 Janvier 1966 à PARIS 19^{ème} de nationalité française, demeurant 35 Rue de Lyon 75012 PARIS

ci-après dénommé "LE CESSIONNAIRE"

DE DEUXIEME PART

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE

Le Cédant est, à la date des présentes, associé de la Société A.M.C., ci-après dénommée la « Société », société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros, divisé en 1000 parts sociales de 10 Euros chacune, ayant son siège social 30 Rue Baudelaire 75012 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 528 746 340, dont l'objet social est la vente au détail et en gros de chaussures, prêt-à-porter, accessoires de mode, négoce, importation notamment de ces articles, ventes par tous moyens notamment internet.

Le capital de la Société est, à la date des présentes, réparti ainsi qu'il suit :

-Madame Aurélie MORDOWICZ, Propriétaire de
-Monsieur Stéphane MORDOWICZ, Propriétaire de

TOTAL

45 parts
955 parts
1000 parts

A07 SM

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

ARTICLE 1 - CESSIION DE PARTS

Madame Aurélie MORDOWICZ cède et transporte, par les présentes, sous les garanties habituelles de fait et de droit, à Monsieur Stéphane MORDOWICZ, qui accepte 45 parts de 10 Euros dont elle est titulaire dans la Société A.M.C.

ARTICLE 2 – PRIX DE LA CESSIION

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix forfaitaire, global et définitif de 3000 Euros (trois mille Euros) pour les 45 parts cédées par Madame Aurélie MORDOWICZ qui consent bonne et valable quittance.

ARTICLE 3 – PROPRIETE JOUISSANCE

Monsieur Stéphane MORDOWICZ sera propriétaire des parts cédées ci-dessus à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, soit en vertu des statuts de la société, soit en vertu de la loi.

ARTICLE 4 - NANTISSEMENT

Les parts cédées sont libres de tout nantissement, saisie ou mesure quelconque susceptible de faire obstacle à la cession, réduire ou anéantir les droits du cessionnaire.

ARTICLE 5 – REPARTITION DU CAPITAL APRES CESSIION

-Monsieur Stéphane MORDOWICZ 1000 parts

ARTICLE 6 - FRAIS

Tous les frais des présentes et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence seront à la charge du cessionnaire qui s'oblige à les payer.

ARTICLE 7 - DECLARATION AUX SERVICES FISCAUX

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant atteste que les parts, objet de la présente cession, ont été créées en vue de rémunérer les apports en numéraire effectués lors de la constitution.

Il déclare en outre, que la présente cession n'entraîne pas de dissolution de la société et que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Am 94

ARTICLE 8 - PUBLICITE DES CESSIONS

Les parties soussignées s'obligent à déposer au siège social un original du présent acte contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

En conséquence, le présent acte ne sera pas notifié à la société par ministère d'huissier, et ce conformément aux dispositions de l'article L 221-14 du Code de commerce.

Le présent acte sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS, auprès duquel la société est immatriculée.

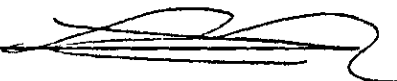
Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'originaux du présent acte en vue de l'accomplissement des formalités.

Fait et passé à Paris

Le 27 Juillet 2012

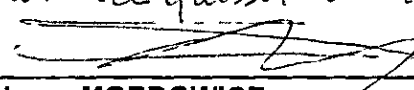
En cinq (5) exemplaires originaux

Bon pour cession de quarante cinq (45) parts sociales


Madame Aurélie MORDOWICZ

« Bon pour cession de quarante cinq (45) parts sociales sociales »

Bon pour acquisition quarante cinq (45) parts sociales


Monsieur Stéphane MORDOWICZ

« Bon pour acquisition de quarante cinq (45) parts sociales »

Enregistré à SERVICE DE L'ENREGISTREMENT - 12 RUE BELLAIR

Le 02/08/2012 (bordereau n° 2012 117 Case n° 29)

L.N. 2927

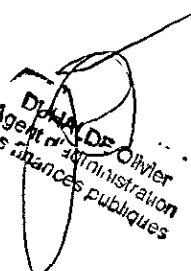
Enregistrement 59 €

Pénalités

Total liquidé cinquante-neuf euros

Montant reçu cinquante-neuf euros

L'Agent des impôts


Agent d'administration
des finances publiques